



LE DROIT DE GREVE NE DOIT PAS CONFISQUER LE DROIT DE TRAVAILLER

Le droit de grève un acquis inaliénable

Le droit de grève est un acquis inaliénable. Ce moyen, avec d'autres (propositions, tracts, pétitions, manifestations...), permet l'expression des travailleurs et devait servir à corriger les effets d'une situation de faiblesse, face au possible abus de position dominante des employeurs. Il a accompagné l'évolution des conditions de travail et l'établissement du droit du travail.

Le blocage, une interprétation abusive du droit de grève

Dans la situation du blocage actuel aucun autre moyen n'a été utilisé : comme si le droit de grève se confondait avec le blocage systématique. Pourtant, nous pensons que la responsabilité, pour ne pas dire la solidarité et le respect des autres, doit conduire l'action revendicative. En ce sens, elle ne saurait viser la réduction des ressources d'une partie de la population en situation de dépendance et de faiblesse, comme c'est le cas aujourd'hui.

L'intérêt général, le grand absent de la mobilisation organisée par les syndicats

Cette attitude est donc contraire à l'intérêt général si souvent mis en avant et s'apparente de plus en plus, par le mode d'action choisi, à de la défense d'intérêts catégoriels. Elle interpelle sur la représentativité de ceux qui mènent ces actions avec 8% de salariés syndiqués, au nom d'un concept nébuleux de "démocratie sociale", contre le vote des français à l'élection présidentielle.

Défaillances d'entreprises et destruction d'emplois, le prix de l'injustice

Ces méthodes, employées de façon systématique, chaque fois qu'il s'agit de toucher ce qui est considéré comme un acquis, ne sont pas sans incidence, au-delà des usagers et clients, sur l'ensemble de l'économie.

Les grèves de 1995 ont provoqué la défaillance de plus de 10 000 entreprises, détruisant plus de 40 000 emplois salariés, auxquels il faut ajouter plus de 12 000 emplois non salariés. Il a fallu deux ans pour que le niveau des défaillances retrouve son niveau antérieur. La solidarité, pour qui ?

Pour une vraie justice sociale

Dans une économie en difficulté où 17% des salariés gagnent le smic et où la majorité des patrons ne gagnent pas un smic horaire, les Créateurs d'emplois et de richesse de France demandent la **garantie du service public**, chaque fois qu'il est organisé en monopole.

Ne pas jeter sur la voie publique